

Infoparlement

NOUVEAU MOUVEMENT EUROPÉEN SUISSE SESSION DE PRINTEMPS 2017

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session de printemps du Parlement. Pendant cette session, différents textes importants concernant le futur de la politique européenne seront traités.



Chères et chers parlementaires,

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session de printemps 2017 du Parlement. Durant cette session, différents textes concernant la politique européenne de la Suisse seront traités.

L'approbation de la loi d'application de l'initiative « contre l'immigration de masse » lors de la session d'hiver a permis le déblocage de nombreux dossiers européens et notamment la ratification du protocole avec la Croatie. Cependant, malgré cette avancée positive, plusieurs objets soumis lors de cette session entendent porter à nouveau atteinte aux relations entre la Suisse et l'Union européenne. Une initiative parlementaire vise même directement l'interdiction d'accords-cadres avec l'UE. ([16.465](#))

Enfin, deux objets au programme de cette session concernent la libre circulation des personnes et son application effective au regard de la loi sur les travailleurs détachés ([15.3263](#)) et les mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes ([15.3394](#)).

Pour le Nomes, la priorité actuelle est de préserver les accords avec l'UE et notamment la libre circulation des personnes (LCP). Enfin, les négociations en cours, notamment sur les questions institutionnelles, doivent reprendre afin d'assurer l'avenir européen de notre pays.

CALENDRIER

CN: traité au Conseil national; CE: traité au Conseil des Etats; **en gras**: objet principal.

1ère semaine		
27/02/2017, 16h15-20h00	CE	Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes (convention d'Istanbul) Approbation (16.081)
	CE	Ip. Maury Pasquier. Cas Dublin et clause de souveraineté. Quels motifs humanitaires sont-ils pris en compte par la Suisse ? (16.4093)
	CE	Ip. Seydoux. Cas Dublin et clause de souveraineté. Rapprochement de membres d'une même famille et droits de l'enfant (16.4091)
28/02/2017, 08h15-13h00	CE	Ip. Caroni. Rapports entre la Charte des Nations Unies et la Convention européenne des droits de l'homme. Comment la Suisse gère-t-elle cette situation délicate ? (16.3979)
	CE	Ip. Minder. «Mise en œuvre» de l'initiative contre l'immigration de masse. Donner la priorité aux travailleurs en Suisse au moins à la Confédération (16.4168)
	CN	Iv.pa. Groupe V. Interdiction des accords-cadres et des liens institutionnels avec des communautés juridiques supranationales et des Etats tiers (CPE) (16.465)
2ème semaine		
07/03/2017 08h00 – 13h00	CN	Mo. Sommaruga Carlo. Cohérence en matière de relations internationales bilatérales (15.3048)
	CN	Mo. Markwalder. Réviser la loi sur les travailleurs détachés (15.3263)
	CN	Mo. Quadri. Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Réactiver leur optimisation (15.3394)
	CN	Mo. Amarelle. Etablir des scénarios sur le développement de l'emploi pour une meilleure gestion de l'immigration et des pénuries d'emplois (15.3701)
08/03/2017, 08h00-13h00	CN	La Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe. Onzième rapport (16.060)
	CN	Mo. Kiener Nellen. Zone exempte d'armes nucléaires en Europe (15.4040)

09/03/20 17, 08h15- 13h00	CE	lv.pa. Aeschi Thomas. Recommandations et décisions de l'OCDE et de ses organismes spécialisés. Obligation d'informer et de consulter la commission législative compétente (14.433)
3ème semaine		
15/03/2017 08h00 – 19h00	CN	Charte européenne de l'autonomie locale. Protocole additionnel (16.059)
	CN	Mo. Salzmann. Nous ne nous laisserons pas désarmer par l'UE! (16.3719)

PRINCIPAUX OBJETS

CONSEIL NATIONAL

Mardi 28 février 2017, 08h15 – 13h00

Initiative parlementaire Groupe V. Interdiction des accords-cadres et des liens institutionnels avec des communautés juridiques supranationales et des Etats tiers (CPE) (16.465)

Statut : Non encore traité au conseil.

Texte : « Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante :

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

Art. 54 Affaires étrangères

...

Al. 4

La Confédération ne conclut aucun accord contraire à l'indépendance et à la souveraineté de la Suisse, à la neutralité et aux droits du peuple avec d'autres Etats ou avec des communautés juridiques supranationales. »

Commentaire : *En tentant d'isoler la Suisse au sein d'un monde de plus en plus interconnecté, l'UDC porte une atteinte sévère à l'ouverture et à la prospérité de notre pays et à ses relations internationales, en particulier avec l'UE. En inscrivant dans la Constitution une interdiction pour la Suisse de s'associer efficacement avec ses partenaires européens et internationaux, l'UDC menace directement les accords tels que la libre circulation des personnes (et avec elle tous les accords bilatéraux), ainsi que la participation de la Suisse à la CEDH, garant de la protection des droits humains en Suisse et en Europe. Ainsi, une telle initiative rendrait impossible tout nouvel accord avec l'UE et mettrait en péril les accords déjà existants. Quant à l'argument des initiants selon lequel « toute personne qui se déclarait pour un accord-cadre global, et qui embrassait donc la perspective d'une future adhésion, renonçait à terme à la neutralité, à la souveraineté et à l'indépendance et contribuait à saper la démocratie directe, le fédéralisme et l'autonomie communale », il est totalement erroné, comme le Nomes l'a déjà expliqué dans [sa prise de position sur les conséquences d'une adhésion de la Suisse à l'UE](#).*

Le Nomes recommande le rejet de cet objet.

Mercredi 15 mars 2017, 08h00 – 19h00

Objet du Conseil fédéral. Charte européenne de l'autonomie locale. Protocole additionnel (16.059)

Statut : Non encore traité au conseil.

Texte : « Communiqué de presse du Conseil fédéral du 24.08.2016. Renforcer le droit des citoyens de participer aux affaires locales. Pour renforcer le droit des citoyens de participer aux affaires communales, le Conseil fédéral entend ratifier un protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale. Ce mercredi, il a pris acte des résultats de la consultation sur la question et a approuvé un message à l'intention du Parlement. Le protocole additionnel garantit le droit des citoyens de participer activement aux affaires communales. Il oblige les Etats parties à accorder aux communes les compétences nécessaires pour que ce droit puisse être exercé. Celles-ci sont tenues de se doter de règlements définissant les modalités d'exercice de certains droits de participation des citoyens, comme la participation aux scrutins populaires communaux ou l'accès aux documents publics. »

Commentaire : *La Charte européenne de l'autonomie locale entrée en vigueur en Suisse en 2005 «impose aux Parties d'appliquer des règles garantissant l'indépendance politique, administrative et financière des collectivités locales. Elle prévoit que le principe de l'autonomie locale doit se fonder sur une base juridique, incluse de préférence dans la Constitution. Les collectivités locales doivent être élues au suffrage universel. »¹ Le protocole additionnel adopté en 2009 vise à renforcer ce texte en faisant entrer dans son champ d'application le droit pour toute personne de participer aux affaires d'une collectivité locale.*

Le Nomes estime, tout comme le Conseil fédéral et le Conseil de l'Europe, qu'il est essentiel de renforcer la participation des citoyens aux affaires locales et recommande donc l'acceptation de cet objet.

¹ Cf. <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/122> (consulté le 16.11.2016)

Contact et informations



François Cherix
Co-président du Nomes
francois.cherix@europa.ch



Martin Naef
Co-président du Nomes
martin.naef@europa.ch



Lukas Wegmüller
Co-secrétaire général du Nomes
Tél. 031 302 35 36
lukas.wegmueller@europa.ch



Caroline Iberg
Co-secrétaire générale du Nomes
Tél. 031 302 35 36
caroline.iberger@europa.ch

Nouveau mouvement européen Suisse

Scheibenstrasse 29, CP 481

3000 Berne 22

Tél. 031 302 35 36

www.europa.ch

